

**DECISION N° 2025-PR-138 DU 07 JUILLET 2025 PORTANT DESIGNATIONS DES
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU SEIN DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE DE PROXIMITE DE L'AUTORITE NATIONALE DES
JEUX**

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 sur le vote par internet pour l'élection des représentants du personnel aux instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la décision n°2022-P-131 du 22 juin 2022 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu l'avis du 23 septembre 2021 du comité technique de proximité sur l'organisation des élections professionnelles de décembre 2022 par voie électronique ;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles du 8 décembre 2022 réalisées par l'Autorité nationale des jeux ;

DÉCIDE :

Article 1er – Sont désignés comme représentants de l'administration au sein de la commission consultative paritaire de l'Autorité nationale des jeux :

Titulaires :

- Madame Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente ;
- Madame Pauline HOT, Directrice générale ;
- Monsieur Olivier TOURNUT, Secrétaire général ;

Suppléants :

- Monsieur Frédéric GUERCHOUN, Conseiller spécial ;
- Madame Morgane AUSTRUY, Directrice de la prévention du jeu excessif et protection des joueurs ;
- Madame Julie MALLET, Chargée de la logistique, du suivi des dépenses et régisseuse.

Article 2 – La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Journal officiel de la République française et sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 7 juillet 2025

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

I. FALQUE-PIERROTIN